

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Siège social : 14, rue de la Tour, 75116 PARIS

Numéro 25 – Septembre 2005

www.cpat.asso.fr

**Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
nous a présenté son exposition**

"Entre terre et mer, zoom sur le littoral".

par **Patrice Becquet**

Le 13 avril, plus d'une trentaine de membres du Cercle se sont retrouvés au Palais de la Découverte pour visiter l'exposition organisée par le Conservatoire à l'occasion du trentième anniversaire de sa création qui sera célébré en juillet. Le message d'invitation vous avait décrit l'exposition.

"Pour compléter la visite, le Conservatoire a adressé aux membres du Cercle qui étaient présents le bulletin mars-avril de la revue du Palais de la Découverte qui comporte une série d'articles décrivant les actions de l'Etablissement et illustrant les risques d'érosion et de submersion du littoral."

M. Emmanuel Lopez, Directeur de l'établissement, a tenu à nous accueillir. Il a souligné les grandes lignes inspirant l'action du Conservatoire :

La mission confiée au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres est l'acquisition des espaces littoraux les plus remarquables, menacés par l'urbanisation, la sur-fréquentation, l'intensification ou la déprise agricoles, en vue de leur protection définitive (les terrains acquis ne peuvent plus être aliénés).



Sommaire

• EXPOSITION DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	
	Patrice Becquet 1
• ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE	
	Claude Mandil 2
• TRANSPORT FERROVIAIRE ET REGIONS	
	Jacques Chauvineau 4
• IMPRESSION DE VOYAGE – LA POLOGNE -	
	Jean Marbach 6
• L'AVENIR DU BASSIN MEDITERRANEEN	
	Jean Marbach 10
• LES BUREAUX ETRANGERS DE LA DATAR	
	Francis Labro 11

La loi de 1975 créant l'établissement public a très heureusement anticipé la décentralisation de 1982 en articulant des Conseils de Rivages réunissant à parité régions et départements, qui émettent un avis sur les projets d'intervention, et un Conseil d'Administration regroupant par moitié les représentants de l'Etat et ceux des collectivités territoriales, qui décide. La commune des terrains concernés est obligatoirement consultée et il n'a encore jamais été passé outre à son opposition

La politique qui s'est progressivement définie au contact des réalités est transcrite au fur et à mesure dans le droit (loi littoral, loi paysage, loi développement des territoires ruraux). Son dynamisme émane du lien reconnu entre l'homme et son territoire. Un espace littoral protégé doit être, dans les limites imposées par sa protection, un atout pour ses habitants permanents ou ses visiteurs. Il doit d'abord faire l'objet, si nécessaire, d'une restauration. Il doit être entretenu. Il doit être accessible à tous, dans des conditions compatibles avec sa fragilité.

Dans la pratique, l'Etat finance les acquisitions et la restauration initiale des terrains. Régions et départements apportent un concours appréciable pour les aménagements. Les communes (ou associations de communes) se voient proposer en priorité la gestion des terrains, selon des conventions très précises. Elles rémunèrent les quelques centaines de gardes présents sur les terrains du Conservatoire.

Le mécénat a été orienté vers la recherche scientifique et technique. Le premier *atlas du littoral*, financé par Procter-et-Gamble et précurseur des magnifiques vues satellitaires de l'exposition, date des années quatre-vingt. Il fut bientôt suivi par les « *ateliers du Conservatoire* ». Les Banques Populaires ont rejoint Procter pour cette exposition. De son côté, Total, après l'édition de cartes grand-public, apporte une participation importante au programme *Life* de restauration des îlots bretons.

Le consensus portant l'action du Conservatoire se manifeste notamment par l'unanimité des votes que recueillent les lois relatives au littoral ou la désignation des présidents du Conservatoire.

A ce jour, le Conservatoire est propriétaire de 70 000 ha, dont 64 000 en métropole. Le linéaire maritime possédé est de l'ordre de 10%.

P.B.

ENERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

**Intervention de Claude MANDIL,
Directeur exécutif
de L'Agence Internationale de l'Energie,
le 17 mai 2005**

Organisation de l'Agence

L'Agence a été créée par l'OCDE en 1979 pour éviter un nouveau choc pétrolier et pour gérer les stocks stratégiques (90 jours d'importation). Son siège est à Paris mais la France ne l'a pas rejointe avant 17 ans en raison de son désir de ne pas paraître s'opposer aux Etats arabes de L'OPEP. Elle y a adhéré en 1991, pendant la première guerre du Golfe.

L'organisation est intergouvernementale et comprend 26 membres.

Amérique du Nord : USA, Canada.

Pacifique : Japon, Corée, Australie, Nouvelle-Zélande.

Europe : Les 15 ainsi que Norvège, République Tchèque, Suisse, Turquie, Hongrie.

Candidats : Pologne et Slovaquie.

Politique de l'Agence

L'inspiration de l'Agence n'est pas vraiment libérale, s'efforçant de promouvoir un minimum de contrôle des marchés pour assurer la sécurité des approvisionnements, l'économie des ressources et la protection de l'environnement.

L'Agence ne disposant pas de moyens exécutifs propres, procède par l'élaboration d'un éventail de scénarios à l'horizon 2030 devant permettre aux Etats membres d'arrêter leur politique.

Deux problèmes principaux se posent :

1) La ressource

Selon l'Agence, la consommation d'énergie, actuellement de 10 Milliards de tonnes d'équivalent-pétrole, devrait en atteindre 15 en 2030 . La croissance de la consommation, qui pour le moment concerne principalement le pétrole, serait pour l'essentiel due aux pays émergents (Chine et Inde notamment) .

Les principales réserves de pétrole se trouvent dans trois zones :

Le Moyen-Orient, facile d'exploitation, mais avec insécurité politique.

La Russie, avec plus de difficultés d'exploitation, et des aléas politiques. L'Artique, mais à grande profondeur.

Le progrès des techniques d'exploitation et l'amélioration des seuils de rentabilité des gisements difficiles que permet la hausse des cours, augmentent les réserves théoriques et peuvent, à terme, alléger la dépendance des pays industriels à l'égard des zones potentiellement instables. Et bien entendu, un accroissement durable des prix ne pourrait en outre que peser sur la demande.

2) Les émissions de CO2

Plus préoccupantes sont les perspectives d'évolution des émissions de CO2, source majeure vraisemblable des changements climatiques actuels. Certes, la plus grande rigueur des méthodes de production et de consommation, ainsi que l'appoint de l'énergie nucléaire ont permis dans les pays anciennement industrialisés une croissance des émissions plus faible que celle de la consommation d'énergie, à la différence des trente dernières années. Mais l'irruption des pays émergents sur le marché de l'énergie se traduit par une croissance exponentielle des émissions de CO2, d'autant plus que ces pays échappent aux dispositions du protocole de Kyoto, pourtant insuffisantes au regard de la gravité de la situation.

Alors qu'il est indispensable au minimum de stabiliser la concentration de CO2 dans l'atmosphère, le protocole n'a pas pris en considération le fait que 1,6 milliards d'habitants ne disposent actuellement d'aucun accès à l'électricité. Leur desserte souhaitable, et inéluctable, aggravera considérablement le problème.

Il convient de retenir un scénario alternatif, non révolutionnaire mais tenant compte de l'évolution prévisible et basé sur les projets déjà engagés ou envisagés :

- augmentation du nucléaire et des énergies renouvelables
- accroissement de l'efficacité énergétique (unité-équivalent-pétrole/ PIB)

Ces deux facteurs entraîneraient déjà une diminution de la demande de 12,8 millions de barils-jour.

L'augmentation de l'efficacité énergétique en s'appuyant sur les normes les plus sévères des techniques existantes, et donc facilement réalisable, permettrait 30% d'économies.

Il s'agit donc d'un scénario réaliste et relativement peu onéreux, à mettre en œuvre sans délai et dont on doit aussitôt analyser les résultats.

Mais à plus long terme on ne pourra échapper à une action plus large et plus productive. Il est émis actuellement 20 MT de CO2 par an. Il faut étudier les moyens d'éviter l'émission d'1 MT par des actions multiples, notamment des percées technologiques en énergies renouvelables, actuellement trop chères (sauf éoliennes), investir dans le domaine photovoltaïque, la biomasse (biocarburant) dont les procédés de traitement actuel sont encore trop consommateurs d'énergie, le retraitement des déchets.

Il faut également étudier la capture et la séquestration du CO2 (à récupérer et à injecter dans des couches géologiques profondes, ou à pulser dans des mines désaffectées, les gisements de pétrole et de gaz épuisés (gisements norvégiens ?)

Toutes les solutions doivent être explorées.

QUESTIONS PARTICULIÈRES

Kyoto

Le refus du protocole provient des pays en voie de développement et des USA .

Les PVD ne s'estiment pas responsables d'un effet de serre créé par les pays industriels et ne veulent pas freiner leur croissance. Il faudrait leur accorder des incitations financières à l'économie de CO2.

Les USA invoquent des raisons budgétaires.

Nimby (not in my backyard)

L'adage est généralement vérifié : les solutions sont acceptées sur le principe, mais non sur leur localisation (terminaux méthaniers, raffineries).

Chine

Doit on la traiter encore comme un PVD alors que son taux de croissance se maintient en tête depuis plusieurs années ?

La Chine fait des efforts certains pour réduire ses émissions : adoption des normes UE pour les automobiles, amélioration des centrales thermiques au charbon.

Le Chinois consomme 15 fois moins d'énergie que l'Américain. Son énergie provient à 76% du charbon.

Inde

La situation est très critique dans la plus grande partie du pays mais quelques villes font des efforts (transports publics au gaz à New-Delhi et Bombay)

Hydrogène

Sa production actuelle consomme plus d'énergie qu'elle en produit .

Solaire

L'importante expérience allemande n'a pas permis de permettre une réduction des coûts. Le solaire ne fonctionne encore le plus souvent qu'avec subventions à fonds perdus.

P.B.

TRANSPORT FERROVIAIRE ET REGIONS

Jacques CHAUVINEAU
le 19 avril 2005

Jacques Chauvineau. Polytechnicien. Membre de l'équipe fondatrice du marketing à la SNCF en 1967. Conseiller technique de Charles Fiterman, Ministre des Transports. Directeur de l'Action Régionale SNCF, fondateur du TER. Représentant de la SNCF au CES pour la mandature 1999-2004. Actuellement en charge d'une mission ministérielle sur l'impact du plan fret SNCF dans les régions.

Il est toujours souhaitable de situer ce type d'exposé dans le temps long. Il faut rappeler les représentations que les dirigeants de la SNCF se faisaient de l'avenir du transport ferroviaire aux environs de la décennie 1960-70. Le fret était l'activité noble par excellence, étroitement associée à l'industrie lourde encadrée par une planification structurée. L'innovation voyageurs était concentrée sur les trains de prestige. Pour le reste, la seconde classe ne semblait pas avoir d'avenir face à la voiture, pas plus que les omnibus. Seule la banlieue parisienne connaissait un développement.

L'avènement du marketing, vers 1967, dans le domaine des voyageurs a été marqué par la relance de la deuxième classe (naissance des trains Corail). A noter en 1978, la première convention régionale avec la région Nord-Pas-de-Calais. Mais en 1981, le triomphe du TGV met au second plan les autres activités voyageurs.

La LOTI en 1983 ouvre un espace nouveau pour les conventions. La direction de l'Action Régionale est créée à cette époque par André Chadeau, alors Président de la SNCF. La coopération avec les régions se heurte à de nombreux obstacles : l'entreprise, malgré l'expérience des OREAM, n'a pas la culture des contrats service public.

Quant aux syndicats, imprégnés de culture centralisatrice, ils se méfient beaucoup de l'intervention des régions.

A vrai dire l'entreprise ne croit pas à l'intérêt des régions pour les omnibus. En outre les outils manquent : le « règlement comptable » qui permet de calculer le coût des trains, conçu pour gérer les relations financières avec l'Etat est totalement inadapté aux régions. La nouvelle Action Régionale ne dispose d'aucune structure opérationnelle ...en région !

Le démarrage s'est fait autour d'une équipe restreinte. Il s'est fait « en réseau » avec des individualités régionales motivées et notamment quelques directeurs de région. En fait, il s'est installé, en marge de l'organigramme officiel, une structure d'activité avant la lettre qui a su répondre aux attentes externes qui se faisaient jour et s'appuyer sur elles pour faire progresser l'entreprise.

Cette époque marque le déploiement d'une approche marketing des régions, le lancement du concept de TER en 1987 (« Transport » express régional et non « train » marquant la volonté d'intermodalité), donnant avec les couleurs TER le premier signal d'une différenciation régionale.

En 1989, la quasi-totalité des régions sont sous convention et le TER commence à se positionner comme le « transport régional moderne, contemporain du TGV ». L'Etat exige qu'aucun projet TGV ne soit lancé sans une étude de l'impact sur les TER.

Le TGV Nord, le premier, est mis en service après qu'une refonte des TER ait été concertée et négociée avec la région.

En 1990, un concours de design est lancé pour un nouveau matériel TER, par un comité d'experts, pour la première fois ouvert aux régions. Ce sont elles qui choisissent le design du futur TER. C'est une véritable révolution interne.

La crise du système Socrate agit comme révélateur des limites de ce que certains dénoncent comme la politique du « tout TGV ». Elle ouvre le regard du politique sur la SNCF. En 1994 le rapport Haenel s'inscrit dans la continuité du TER mais il le fait « basculer » vers les régions : la région sera autorité organisatrice, le transfert des ressources de l'Etat vers les régions est décidé.

Très habilement, car beaucoup de régions ne sont pas prêtes, Hubert Haenel lance l'idée d'expérimentation qui, très vite, deviendra irréversible.

C'est le gouvernement Jospin, Jean Claude Gayssot étant Ministre des Transports, qui mènera à son terme cette réforme dont les lointains prémices remontent à 1974, date des premiers schémas régionaux lancés par Olivier Guichard.

Pour autant cette réforme est encore loin d'avoir libéré toutes ses potentialités :

L'intermodalité a encore beaucoup de progrès à faire : intermodalité entre les systèmes urbains et TER, intermodalité « capillaire » pour l'accès au TER dans les zones résidentielle. Elle constitue un élément essentiel d'attractivité de l'offre, donc de fréquentation, donc de l'équilibre économique. Elle appelle à innover dans des coopérations public/privé

L'innovation dans le service rendu au public: outre l'intermodalité, la tarification, la billétique, l'information.... Les régions auraient sans doute intérêt à créer un cadre pour fédérer leurs efforts.

L'interrégionalité, le TER agissant un peu comme révélateur du « déficit d'interrégionalité » du territoire français. Je pense qu'il serait temps d'expérimenter entre l'Etat et les régions des projets innovants interrégionaux, dans l'esprit de ce qui a été fait il y a quelques années avec le lancement d'Interloire. Il y évidemment le cas particulier important du transfrontalier.

Intégrer TER dans une vision prospective et systémique des transports, voyageurs et fret. L'appropriation des enjeux par les acteurs, ouvrant à des pratiques de démocratie de proximité restant connectées avec les réalités économiques.

Je pense enfin qu'il faudrait beaucoup plus associer les régions à la politique d'infra. Elles ont besoin de lisibilité

Fret et régions

Quelques éléments d'information sur la mission fret qui m'a été confiée par le Ministre et le Secrétaire d'Etat.

Vu par les entreprises, être bien connectées à la future offre ferroviaire européenne est un atout qu'elles ne veulent pas perdre. Elles commencent à inscrire leur stratégie dans la perspective d'un développement durable.

Les acteurs économiques perçoivent les principes du plan fret comme légitimes, mais la fiabilité n'est pas au RDV. En outre, ils ressentent la nécessité d'inscrire ce plan dans une stratégie à long terme dont ils n'ont pas la lisibilité.

L'idée mûrit de la nécessité de s'organiser pour se « réapproprier » le transport ferroviaire et d'engager – voire d'imposer - des coopérations « gagnant/gagnant » aux opérateurs ferroviaires actuels ou futurs.

Les régions, dans le cadre de leur compétence en matière de développement et d'aménagement du territoire peuvent appuyer cette volonté, d'autant qu'il leur est aisé de comprendre qu'une infrastructure sous utilisée perd de sa pertinence économique et court le risque de disparaître.

Trois axes d'action

sortir d'une optimisation industrielle unilatérale placée du seul point de vue du transport ferroviaire. La « métisser » avec la logique industrielle propre au produit transporté. Le plan fret doit évoluer du prêt-à-porter vers le sur mesure.

- Aller vers une organisation spécifique des transports terminaux, totalement à penser. Rechercher de synergies territoriales et entre acteurs de branches différentes. Ceci ouvre à la notion d'opérateur ferroviaire de proximité.

- Organiser les acteurs économiques d'un bassin desservi par une ligne vers un groupement d'intérêt économique se réappropriant la ligne en organisant des synergies et des mutualisations....

J.C.

Impressions de voyage dans l'un des nouveaux pays de l'Union européenne : La Pologne

La Pologne est un assez grand pays (313.000km²), représentant environ 60% de la surface de la France métropolitaine. Elle est constituée d'une vaste plaine centrale, bordée du littoral baltique au Nord, de marécages au Nord-Est, et au Sud des plateaux de la Silésie et des massifs montagneux des Sudètes et des Carpates, avec à la pointe Sud les sommets des Tatras. Découvrir ce pays en un séjour bref (début juillet 2005) est intéressant, mais appelle assurément un séjour plus long .

Quelques jalons : des périodes de gloire et de décadence jusqu'en 1939

- Entre le X^e (consécration du roi de Pologne) et le XIV^e siècle la dynastie des Piast agrandirent la Pologne, fondèrent l'Université de Cracovie dès 1364, cette ville étant alors superbe. Ils sont toutefois en butte aux Chevaliers Teutoniques autour de la Mer Baltique, aux Allemands de Silésie et aux dissensions des nobles polonais .

- A compter de 1370, les Jagellons, au pouvoir, défont les Chevaliers Teutoniques en 1410, s'allient aux Lituaniens, mais leurs successeurs se heurtent à la diète des nobles, habilités à élire le roi. Sigismund III , roi d'origine suédoise, transfère la capitale de Cracovie à Varsovie à la fin du XVI^e siècle, époque qui fut l'un des âges d'or culturel du pays.

- A compter de la fin du XVII^e les nobles polonais se déchirent pour choisir leur roi, puis le pays est envahi, démembré par les Russes, les Prussiens et les Autrichiens, cela malgré la révolte de Kosciuszko en 1794. Napoléon a recréé un grand duché de Varsovie en 1807, mais sans lendemain.

- Après le traité de Versailles en 1918 la Pologne est reconstituée, malgré le maintien de la Poméranie orientale et de la Prusse orientale, comme territoire extérieur, en Allemagne et le statut de ville libre de Dantzig, ce qui pose des problèmes de continuité territoriale à l'Allemagne.

- Le général Pilsudski défait les Russes et signe des accords de paix avec ses voisins russes et allemands.

Les souffrances de la Pologne contemporaine jusqu'en 1945

Cela n'empêche pas le 1^{er} septembre 1939, la Pologne, alliée des Français et des Anglais qui n'interviennent pas, d'être envahie par les Allemands, puis peu après par les Russes en vertu du traité Ribbentrop-Molotov .La Pologne est à nouveau démembrée. Puis elle est envahie totalement par les Allemands, lors de leur entrée en guerre contre l'URSS. L'Ouest de la Pologne, au-delà des territoires déjà allemands, devient un gouvernement général allemand .

C'est l'époque des horreurs, notamment du développement des camps d'Auschwitz-Birkenau, dont les installations finissent par s'étendre sur 191 ha. C'est le principal haut lieu de l'holocauste : d'après des estimations récentes peu contestées 1,1-1,5 millions de personnes y ont été exterminées, dont 960.000 Juifs, 70.000-75.000 de Polonais, 21.000 Tziganes et 15.000 Soviétiques. D'après un document officiel nazi retrouvé, 12 millions de Juifs devaient être exterminés dans les pays occupés d'Europe. Sur les 1,3 millions environ de déportés à Auschwitz, 900.000 environ ont été tués immédiatement à leur descente du train, dans les chambres à gaz avec le cyclotron B, mais jamais enregistrés (femmes, enfants, vieillards, malades..) ; les monceaux de leurs cheveux, dont il reste une partie, ont servi à faire des feutres pour les Allemands ! Les 400.000 valides ont été enregistrés pour travailler dans l'agriculture ou des usines chimiques ; 200.000 sont morts de famine , de maladie ou d'esclavage. En novembre 1944 les chambres à gaz ont été détruites par les nazis et en janvier 1945 les survivants (120.000 environ) ont été évacués vers d'autres camps en Allemagne, dont 70.000 envoyés à une « marche de la mort ». Sur place on a retrouvé à la libération environ 10.000 mourants. Les camps, classés au patrimoine mondial de l'Unesco, ont été visités par 26 millions de personnes jusque fin 2002. Commentée par un guide expert, la visite est éprouvante et poignante.

A Varsovie le cantonnement des Juifs dans un quartier spécifique, le ghetto, puis leur extermination en 1942 et la destruction du ghetto a également été une horreur. A Cracovie les juifs du quartier du Kazimierz ont également été exterminés, mais le ghetto n'a pas été détruit. Autre épisode tragique : la répression par les nazis du soulèvement de Varsovie fin 1944, avec l'attente de l'armée soviétique sur la rive droite de la Vistule, afin que les résistants non communistes soient éliminés..

Le sort de la Pologne de 1945 à 1990

La Pologne est entrée dans l'orbite soviétique en 1945, avec l'accord tacite des Alliés occidentaux. Son territoire a été déplacé vers l'Ouest, jusqu'à une ligne Oder-Neisse. Les Allemands ont été chassés de tous les territoires situés à l'Est de la nouvelle frontière. Comme dans les autres pays sous joug soviétique la milice était omniprésente. Mais les mouvements ouvriers polonais étaient connus comme vigoureux : grèves, révoltes et répressions de 1956, puis en 1980 révolte et grèves des chantiers navals avec la fondation du syndicat Solidarnosc dont Lech Walesa était l'animateur, tout cela en relation avec la pénurie des denrées alimentaires et une crise économique profonde. Au début de 1981 Jaruzelski est nommé Premier Ministre. L'URSS, avec Brejnev, menace d'intervenir. Puis les troupes polonaises entrent à Varsovie et la loi martiale est décrétée. Walesa est arrêté et l'Eglise polonaise reste la seule force politique. Ensuite la situation commence à évoluer avec la prise de pouvoir de Gorbatchev en URSS et la Perestroïka. Le dégel s'amorce en 1988 avec l'accord de Solidarnosc pour discuter d'un pacte. En 1989 le Pape Jean-Paul II visite le pays et les négociations «de la table ronde de Magdalena» s'engagent puis débouchent sur des élections libres. La Pologne est véritablement libre à partir de 1990.

Une modernisation économique rapide (1990-2005)

Depuis les années 1995 et surtout 2004 –entrée de la Pologne dans l'Union européenne- la modernisation du pays a été rapide. Après la victoire de Solidarnosc en 1990 et l'élection de Lech Walesa comme Président de la République les mutations économiques accélérées vers l'économie de marché se sont traduites par une progression forte du PIB de l'ordre de 5% par an, mais aussi par des soubresauts sociaux et politiques importants : perte du pouvoir d'achat de 20%, taux de chômage élevé, problèmes des prestations sociales... Il en est résulté la prise de pouvoir par les socialistes ex-communistes en 1993 et surtout en 1995 ; ils prennent également les leviers de l'économie, dont les progrès sont sensibles : modernisation des infrastructures routières, développement des grandes villes: agglomération de Varsovie 1,650 millions d'hab., Lodz près de 1 million d'hab., les 3 cités de Gdansk, Sopot et Gdynia près de 800.000 hab., Cracovie 760.000 hab., Wroclaw 640.000 hab. Mais les inégalités entre les territoires restent flagrantes : chômage élevé atteignant jusqu'à 70%, notamment dans les zones rurales de l'Est, malgré une relance de la planification. A noter que la Commissaire européenne en charge de la politique régionale est Polonaise.

Les villes ont été reconstruites dès 1946 par les habitants, en partie avec l'aide de capitaux polonais américains (au moins 7 millions établis aux USA).

Varsovie, détruite à 85%, a été reconstruite à l'identique (au moins une partie de la vieille ville) ou en similaire, avec sa voie royale, le palais royal baroque, ses palais de villégiature au Sud, ses nombreuses églises, sa place centrale du marché, sa barbacane. Le ghetto a été reconstruit, mais pas en totalité, certains de ses espaces devant recevoir une nouvelle affectation. La ville dispose de transports en commun performants (bus, tramways, une ligne de métro), à rénover, ce qui n'empêche pas l'engorgement automobile, avec une pénurie de possibilités de stationnement, ainsi que le développement, un peu anarchique, de grandes surfaces commerciales périphériques (enseignes françaises en majorité). A noter l'existence de quelques constructions d'habitation de type soviétique avec des sculptures de travailleurs manuels, la création de nouveaux immeubles IGH à la mode berlinoise dans le centre moderne de la ville, proches du Palais soviétique de la culture et de la science construit en 1950 à l'initiative de Staline, maintenu malgré des vellétés de destruction.

Cracovie, peu détruite pendant la dernière guerre est la grande ville culturelle (classée au patrimoine mondial par l'Unesco), avec son magnifique château royal, ancienne forteresse du Wawel, sa grande place de l'Hôtel de ville et son beffroi, sa cathédrale et ses églises, ses tours d'entrée qui subsistent des forteresses transformées en grand parc périphérique et son Université célèbre, l'une des plus anciennes d'Europe. Le quartier, ancien ghetto du Kazimierz, est devenu l'un des lieux branchés de cette métropole du Sud. A peu de distance, la mine de sel de **Wieliczka**, également classée par l'Unesco, est remarquable par ses statues sculptées en sel par d'anciens mineurs à différentes époques.

Gdansk, ville hanséatique par excellence, avec ses façades de type flamand, sa voie royale, ses portes, sa place du Long Marché, ses quais, son Grand Moulin a été détruite par les Soviétiques, mais également totalement reconstruite, en partie à l'identique.

Echanges économiques et coopération interrégionale et transnationale (1990-2005)

Les échanges économiques se sont fortement amplifiés, en particulier avec l'Allemagne. Mais la France est le premier pays investisseur : grand commerce, BTP, télécommunications, réseaux électriques...sans qu'on puisse parler de délocalisations ; il s'agit d'ouverture de nouveaux marchés.



La coopération transfrontalière s'est développée avec INTERREG 3 A ; notamment avec l'Allemagne : 4 Euro régions (Poméranie, Spree-Neisse, Pro Europa Viadrina (Université mixte à laquelle la France va se joindre), Euro-région Neisse (avec également la République Tchèque) et d'autres programmes avec la Slovaquie et le Danemark. Les coopérations transfrontalières se sont multipliées, sans qu'on puisse préciser ici la nature de tous les projets et leur avancement. A titre d'exemple le programme Poméranie, dont l'aire polonaise a été agrandie voit déjà des réalisations: routes transversales, un lycée mixte, des installations d'assainissement... L'Ukraine est également concernée par des projets de coopération. Il faut en retenir que les Etats de l'Europe centrale, dont les territoires ont été souvent divisés et fluctuants, se fédèrent pour des programmes et projets unissant leurs franges. C'est un exemple à suivre par la France qui est moins avancée à cet égard.

La coopération transnationale a été initiée en 1989 par le programme PHARE entre la Pologne et la Hongrie, étendu ensuite à d'autres pays. Puis en 1994 a été défini pour la Baltique le plan de structures de VASAB «Vision and Strategies around Baltic Sea», confirmé en 2001 par une Conférence des Ministres. Concernant les 11 pays bordant la Baltique, il relève d'INTERREG 3 B et des futurs TEN : transports et sécurité maritimes, protection de la nature, rénovation des constructions gothiques en briques caractéristiques de ces pays, réseaux ferroviaire (Via Hanseatica) et routier (Via Baltika), projet de pont avec le Danemark, mais désaccord avec ce pays pour le développement des éoliennes...

Le programme Baltique est très ambitieux et, s'il réussit, constituera autour d'une mer intérieure un nouveau grand sous-ensemble européen, qui rappelle l'ancienne Hanse. A méditer par exemple pour d'autres sous-ensembles tels que l'espace rhénan, la Lorraine, la Sarre, le Palatinat, le Luxembourg et le Luxembourg belge, qui progressent lentement et de manière encore trop morcelée.

La modernisation politique récente (décentralisation)

A l'issue de consultations de différents organismes de pays européens, dont la DATAR, la Pologne s'est engagée dans un processus de décentralisation, en 2 étapes.

Après 1989 le dispositif comporte des municipalités de communes autonomes (un peu plus de 400) et les «Woiwodie», circonscriptions régionales de l'Etat, dont le chef, le «Woiwode» est un homme politique, nommé par l'Etat.

Dans une seconde étape, à compter de 1999, les «Woiwodie» sont confirmées, sous la forme de 16 Régions élues par les citoyens, dotées d'un Conseil élu, avec un Président « speaker » (qui anime les

débats) et un Comité exécutif, avec un Président doté de pouvoirs. On prévoit de remplacer les «Woïewod» par un corps professionnel, équivalent des Préfets français. Les communes subsistent, mais on ajoute un échelon intermédiaire, les «Powiat», collectivités élues se situant entre les cantons et les Départements français (environ 100.000 hab.), au nombre d'environ 370. Les villes supérieures à 100.000 habitants sont en même temps des «Powiat».

Les compétences sont en partie décentralisées au profit des Régions et des communes : éducation, universités, hôpitaux.. L'attribution des fonds structurels européens va également être décentralisée, mais les «Woïwodie» et les «Powiat» ont des problèmes de moyens financiers, leurs ressources provenant uniquement de transferts de l'Etat.

Qu'en conclure ? Que la Pologne est passée d'une structure étatique centralisée, avec en outre un très grand nombre de petites communes, à une organisation progressivement décentralisée, avec des Régions qui prennent des pouvoirs et un échelon intermédiaire les « Powiat », nouvelles collectivités qui regroupent de manière claire des sous-ensembles de territoires qui étaient jusqu'à présent morcelés (cf. en France la structuration des agglomérations et des pays, qui toutefois ne se substituent pas à d'autres collectivités et circonscriptions).

La vie culturelle des Polonais

La religion catholique et sa pratique tiennent une place éminente dans la société polonaise : fréquentation assidue des offices, dévotion particulière à la Vierge Marie : l'un des hauts lieux est l'abbaye forteresse de la Vierge Noire de Jasna Gora près de Czestochowa. Le Pape Jean-Paul II est une véritable idole : défilés avec des bougies la nuit de sa mort, pèlerinage dans sa maison natale de son village de Wadowice, construction d'une église en bois qui lui a été dédiée après l'attentat de Rome dont il avait été victime à Zakopane.....

La vie des Polonais est par ailleurs rythmée par de nombreuses fêtes musicales, avec des chants et des danses dans toutes les localités, grandes ou petites.

Enfin quelques traditions particulières : le maintien dans les villes des cantines publiques, où les clients de toutes conditions sociales peuvent manger sur place ou apporter leur gamelle, à prix réduit, mais sans consommer d'alcool ; par ailleurs la subsistance en périphérie des villes des jardins ouvriers, témoins sans doute des périodes de pénurie.

L'avenir de la Pologne, l'Allemagne, la France et l'Union européenne

La réconciliation entre la Pologne et l'Allemagne a été scellée en 1989, avec la stabilisation de la frontière Oder-Neisse. Quant à la France, elle a toujours été considérée comme une nation amie.

Au sujet des langues, le russe est banni, quoiqu'apparis par les anciennes générations. L'allemand est encore pratiqué dans les parties occidentales de la Pologne. Le français est en voie de désaffection. L'anglais est devenu la langue étrangère par excellence.

La Pologne a adhéré avec enthousiasme à l'Union européenne en mai 2004. Puis il y eut les heurts et soubresauts de l'entrée en guerre en Irak avec les Américains, qui sont toujours considérés comme les protecteurs majeurs de la Pologne par rapport à la Russie. La Pologne est désignée par certains comme le cheval de Troie de l'Amérique : qu'en penser à la lumière de l'achat d'avions américains, militaires d'abord, puis civils ensuite, de préférence aux constructeurs européens ? Enfin les discussions sur les majorités au sein de l'Union après le traité de Nice, puis les péripéties d'adoption de la Constitution européenne ont altéré l'atmosphère. Le vote négatif de la France en mai 2005 a également laissé un écho amer, qui a conduit la Pologne à différer sa propre décision sur la Constitution.

Il faut noter le soutien important que la Pologne a apporté à la «révolution orange» de l'Ukraine voisine, avec son expérience de «Table ronde» et des manifestations populaires massives (vêtements orange portés par les jeunes), mais ce pays connaît à nouveau des remous. La Pologne voudrait se placer comme le grand Etat européen dans l'Europe centrale.

Il reste qu'elle connaît un certain malaise : les Polonais sont orphelins, car ils ont perdu leur père, le pape Jean-Paul II ; la jeunesse est inquiète du chômage ; le pays manque de leaders politiques incontestés, cependant que sont progressivement publiés les travaux dits de lustration de l'Institut de la mémoire (IPN) sur la compromission des anciens dirigeants politiques. On évoque également un euroscepticisme polonais.

Les prochaines élections du 25 septembre 2005 sont susceptibles d'aboutir à une majorité de droite au Parlement (avec un parti agrarien et l'essor de l'intégrisme catholique), l'incertitude demeurant sur l'élection du Président.

L'avenir du bassin méditerranéen Conférence-débat du 15 juin 2005

Jean-Louis GUIGOU
Pierre BECKOUCHE
Jean-Claude TOURET

Jean-Louis GUIGOU, ancien Délégué à l'aménagement du territoire, expose le thème de l'avenir du bassin méditerranéen. Il a créé avec des partenaires de la rive Sud et Est de la Méditerranée une SA dénommée « CALAME ». Le sigle francisé sous l'appellation de « Centre d'analyse et de liaison des acteurs de la Méditerranée » a été suggéré par les partenaires du Sud et de l'Est de cette mer, car il désigne le roseau taillé servant à écrire en usage depuis les Egyptiens ; le terme Euro-méditerranée ne convenait pas car pour les partenaires du Sud et de l'Est de la Méditerranée il était à sens unique.

La conviction est simple : l'Europe va décliner et elle n'est pas le salut pour les pays du pourtour de la Méditerranée ; il faut donc s'associer, dans un dispositif Nord/Sud, comme l'Amérique (Canada USA Mexique) ou le Japon et la Chine. L'Europe s'affaiblit ; déclin démographique, peu d'investissements et elle ne parle pas d'une seule voix. Il faut donc ouvrir de nouveaux marchés. La proposition de zone de libre-échange (conférence de Barcelone de 1995) est inique, car l'Europe protège et aide son agriculture propre, en employant de la main d'œuvre marocaine, en Espagne notamment, qui aurait pu produire des denrées similaires dans son propre pays.

CALAME regroupe 20 chefs d'entreprises du Nord et du Sud, considérés comme des agents du changement, avec l'objectif d'accélérer le rapprochement entre les 2 rives de la Méditerranée ; les méthodes mises en œuvre sont la mise en place de groupes de travail (par exemple sur la libéralisation des échanges agricoles) internationaux, de séminaires et un projet de banque euro-méditerranéenne .

Pierre BECKOUCHE, professeur à l'Université de Paris I et Directeur de l'Institut de Géographie, fait part de réflexions sur la géostratégie des pays de la Méditerranée. Il note qu'en France 9 % des étudiants étrangers sont marocains ; il y a vers une partie de ces pays de gros flux de touristes européens. Mais ce sont les pays de l'Est de l'Europe qui attirent les investissements européens qui restent faibles dans les pays du Sud.

Jean-Claude TOURET, Délégué Général de l'Institut de la Méditerranée, basé à Marseille, expose sa perplexité sur le thème « La Méditerranée occidentale, une vision spatiale impossible ? » Il note que le trafic avec l'Extrême-Orient passe encore par la Méditerranée, sans s'arrêter. Par ailleurs, le canal de Suez est saturé ; il faudrait le doubler, faute de quoi le trafic fera le tour par le Cap. Il compte sur l'impact de la Banque méditerranéenne, articulée avec la BEI. Par ailleurs, selon lui, les problèmes des villes et des territoires sont majeurs. Il estime qu'il reste aussi un problème d'intégration des pays du Sud de l'Europe. Il renvoie aux dernières pages de l'ouvrage de BRAUDEL, qui présentait la mort de la Méditerranée.

Discussion :

A noter notamment l'intervention de Jean-François DREVET : pour lui, une politique de voisinage, même dotée, n'est pas attractive. Il faut inciter les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, qui sont divisés, à coopérer. « Le drame pour les pays arabes, c'est le pétrole ». Par ailleurs l'Europe n'est pas un espace dynamique. Les prévisions d'il y a 15 ans ne se sont pas réalisées : Euro-Méditerranée va-t-elle vers un échec ?

Conclusion :

Les 20, 21 et 22 juin 2005 une conférence intergouvernementale à Athènes devrait conclure un cycle de négociations de plusieurs années, avec la participation de l'ONU et de l'Union Européenne, sous l'égide du Plan Bleu. Qu'en sera-t-il, compte tenu notamment de l'état récent de division des pays de l'Union-Européenne ?

Compte rendu rédigé par **Jean Marbach**

« Page d'histoire »

LES BUREAUX ETRANGERS DE LA DATAR

Francis Labro (juin 2005)

« Notre attitude par rapport à ce qui ne dépend pas de nous, dépend entièrement de nous » (Epictète)

- I Le rôle des Bureaux
- II Leur organisation et leur action.
- III Bilan et évolution de l'investissement étranger en France.

I. Leur rôle

Les bureaux étrangers de la Datar se sont développés rapidement entre 1969 et 1976.

- Leur mission première était d'attirer le plus possible d'investissements étrangers en France.

Sans doute de manière, générale, la France a depuis longtemps pratiqué une politique d'ouverture vis à vis de ceux-ci, ce qui n'était pas le cas d'autres pays tels que le Japon ou l'Allemagne.

Il est vrai qu'outre les entreprises publiques, et autres secteurs d'intérêt national, certains investissements étrangers étaient parfois mal perçus, accusés de supplanter des implantations locales (industrie automobile par exemple) ou de s'approprier des actifs nationaux.

Néanmoins, on leur reconnaissait en général les avantages suivants :

- . L'apport de capitaux et donc une contribution significative au financement de l'économie,
- . Une création d'emplois au moins pour les investissements directs (c-a-d quand un investisseur étranger détient 10% ou plus du capital),
- . Une forte valeur ajoutée car les étrangers investissent naturellement le plus souvent dans ces secteurs et fréquemment il y a vers les entreprises contrôlées transfert d'expertise de gestion, de savoir-faire, d'innovation des groupes étrangers.

Cette décision de développer des bureaux à l'étranger répondait à la concurrence d'autres pays qui avaient une politique dynamique de promotion de l'investissement étranger (Belgique, Grande Bretagne, Irlande etc.) notamment en matière d'aides et de fiscalité, la France ayant une position moyenne dans ce domaine.

Heureusement, malgré certains handicaps, l'attractivité de notre pays reposait globalement sur un certain nombre d'avantages qui perdurent aujourd'hui .

Les principaux handicaps étaient :

- . un climat social instable(nombreuses grèves, principalement dans le Secteur Public)
- . une Administration parfois procédurière, moins ouverte qu'aujourd'hui et peu formée à la promotion et à l'accompagnement des investisseurs.
- . enfin il existait également une certaine barrière linguistique, l'anglais étant insuffisamment pratiqué en France.

En revanche, les atouts de notre pays étaient indéniables qu'il convenait de mieux faire connaître : une bonne position géographique en Europe, d'excellentes infrastructures, une qualité de vie appréciée, un taux de croissance correct à l'époque, une main d'œuvre formée et productive

La deuxième mission de ces bureaux était de tenter de favoriser la localisation des Investissements étrangers dans les régions de développement (Ouest et Sud-Ouest notamment), les zones de reconversion et certains bassins de main d'œuvre menacés.

Au début, il s'agissait principalement des investissements industriels, puis ultérieurement les bureaux ont été mis à contribution également pour la promotion des quartiers généraux européens (lancement de cette politique à la Tour Montparnasse en 1974), des centres de recherche, des grands aménagements touristiques etc... .

Favoriser les localisations impliquait pour les bureaux étrangers et l'équipe industrielle de la Datar, une action de concertation et complémentaire de la promotion et de l'accueil des autres acteurs sur le terrain: commissariats à l'industrialisation, chambres de commerce, différentes collectivités locales, comités d'expansion

Cette concertation a contribué à limiter une concurrence anarchique de ces organisations dans la promotion et à faire respecter autant que possible les priorités nationales de l'Aménagement du Territoire.

- La troisième mission des bureaux a été une ouverture de la Datar vis à vis des pays les plus développés et une source d'information internationale pour tout ce qui pouvait la concerner, afin d'anticiper dans certains cas des évolutions de certains pays.

Tel a été le cas par exemple du Japon où, lors de l'installation du bureau à Tokyo ; le Ministère de l'industrie (MITI) considérait avec beaucoup de réticence l'investissement japonais à l'étrangers.

Qui pouvait prévoir, par ailleurs, que l'Espagne, encore très isolée et sous développée à la fin de la période franquiste allait connaître une mutation exceptionnellement profonde et rapide ?

II. Organisation et action des bureaux étrangers

La structure de ces bureaux était légère et souvent marquée par leurs fondateurs qui ont laissé assez fréquemment une trace durable dans leur pays d'accueil ou domaine respectif :

A la Datar, Jean-Claude Meyer était alors en charge du comité des investissements étrangers à une époque où les procédures d'autorisation étaient contraignantes et moi-même j'assurais les liaisons des bureaux avec les chargés de mission et les diverses antennes de la Datar, les Administrations, les Régions et toute la logistique (publications, organisation des missions).

Les premiers directeurs qui créèrent durablement les bureaux dans leur pays respectif furent :

U.S.A.: Marie Monique Steckel (New-York, Chicago, Los Angeles)
 République Fédérale : Roger Falck (Francfort)
 Grande Bretagne : Philippe Girbal
 Japon : Sidney Emery
 Suisse : le Conseiller Commercial Jean Ruby
 Espagne : Bernard Soulier (Madrid, Barcelone, Bilbao)
 Scandinavie : le Conseiller Commercial (Stockolm) M. Chefdeville
 Quartiers généraux européens : Roger Quercia
 Une tentative d'approche des pays arabes petrodollars après le premier choc pétrolier était par ailleurs confiée à Yasid Sabeg.

Ces bureaux comprenaient le directeur, un secrétariat et parfois des coopérants (jeunes gens faisant leur service à l'étranger) ; ces coopérants recrutés avec soin ont apporté une contribution efficace et enthousiaste à la promotion ; leur mise en place ne fut pas simple et nécessita un arbitrage au niveau du Directeur de Cabinet du Ministre des Finances.

Dans d'autres cas, la représentation de la Datar fut confiée soit à une représentation multiple de différents groupes français (cas du Japon) ou aux services commerciaux de nos ambassades qui ont été parfois très positifs en offrant des facilités logistiques ou en effectuant eux-mêmes le travail de promotion et d'information dans le pays de leur compétence (cas notamment de la Suisse).

Les missions des bureaux consistaient principalement à monter des opérations d'information et de promotion.

- l'information.

Les premières brochures de présentation générale de la France ont été réalisées à partir de 1970 en Américain, Allemand, Japonais et mettaient l'accent sur un nouveau climat favorable à l'investissement étranger, sur des témoignages des responsables d'implantations étrangères (par exemple pour les U.S.A., I.B.M., Motorola Chrysler, Ford).

De nombreuses brochures régulièrement actualisées et largement diffusées ont été publiées sur les aides à l'investissement, le Droit des Sociétés, le Droit du Travail et les principales règles concernant la sécurité sociale, le système fiscal, l'attractivité de certaines villes pour le tertiaire supérieur etc... .

- La promotion :

Elle s'est effectuée de différentes manières :

Visite systématique des bureaux auprès des principaux investisseurs potentiels de leur pays respectif.

Visites du Délégué auprès de grands responsables politiques ou économiques (par exemple David Rockefeller aux U.S.A., le fondateur de SONY au Japon etc. . .)

Organisation en France ou à l'étranger de manifestations plus ouvertes auprès des décideurs industriels ou financiers.

Missions de plusieurs Régions conduites par la Datar (par exemple mission en Suède en 1972)

Accueil et appui précis des investisseurs étrangers dans leurs études et démarches pour une implantation en France en étroite coordination avec les responsables locaux concernés.

Réunions régulières en France des bureaux étrangers pour une information réciproque et un échange d'expérience .

III . Bilan et Evolution

Afin de mieux cerner leur efficacité, il convient de rappeler :

- que les investissements des banques, assurances, les restructurations financières et beaucoup d'investissements de portefeuille leur échappaient naturellement.

- les décisions d'implantation des entreprises dépendent de très nombreux paramètres dont beaucoup leur sont propres.

- que l'influence de l'Administration n'est que partielle ; Néanmoins celle-ci peut contribuer à façonner un environnement qui soit favorable aux entreprises et il est toujours préférable d'anticiper que de réagir.

Ces réserves faites, on peut créditer les bureaux étrangers de la Datar d'au moins deux apports très positifs :

- La contribution à la création de plusieurs milliers d'emplois par an, le plus souvent dans des localisations conformes aux priorités de l'Aménagement du Territoire et une anticipation, une introduction à une plus grande internationalisation et à la future mondialisation.

- Apparemment , les bureaux n'ont pas démerité ; après la première équipe des années 1970, la relève s'est faite sous l'impulsion de Marie-Louise Bougeneaux, les bureaux ont continué à croître. Longtemps après, l'Agence française des investissements étrangers fut créée et plus récemment fut mis en place auprès du Premier Ministre un Comité de Stratégie de l'Attractivité de la France.

En paraphrasant Alexandre Dumas, il faudrait écrire trente ans après une nouvelle page sur l'évolution des investissements étrangers en France et dans le monde, le contexte international ayant considérablement changé.

On se bornera, en guise de conclusion, aux commentaires suivants :

Le contrôle étranger des sociétés françaises est aujourd'hui au moins environ de 28% de l'ensemble, et 36 % du capital des sociétés cotées ; des grands groupes comme Michelin, Danone, ont des actionnaires étrangers pour plus 40% du capital et plus de deux millions de salariés dépendent de l'international.

Simultanément la balance des investissements est positive pour la France depuis plusieurs années et les entreprises françaises contrôlent plus de salariés à l'étranger (environ trois millions).

La plupart de la réglementation a disparu concernant le flux de ces investissements en particulier au sein de l'Union Européenne.

Le rôle des institutionnels, notamment fonds de pension est devenu très important.

L'internationalisation de l'économie mondiale a beaucoup crû ; de nouveaux acteurs sont apparus : en 1970 seuls les U.S.A. et la Grande Bretagne investissaient environ trois milliards de \$ par an à l'étranger ; vers l'année 2000 19 pays atteignaient ce score.

L'attractivité est une notion fluctuante, les investisseurs n'aimant pas l'incertitude, les tests du 29 mai et du 6 juillet seront probablement révélateurs.

Francis Labro
En charge des bureaux et investissements étrangers à la Datar (1970-1976)

Parcours de Francis Labro depuis la Datar

Directeur au Bureau de recherches géologiques et minières (B.R.G..M) et dans certaines filiales
Conseiller financier du Directeur Général du BRGM.

Secrétaire Général (élu) du Groupe intergouvernemental (28 pays) d'études des mines et de la métallurgie du plomb et du zinc Londres jusqu'en 2001

« Aménager le territoire, c'est la plus belle façon d'aimer son pays et ses concitoyens »



Sur le site
<http://www.cpat.asso.fr>

La Lettre du Cercle

N° 25 - septembre 2005

• **Directeur de publication :**

- Hervé NORA

• **ont contribué à ce numéro :**

- Jean-Marie Simon
- Patrice Becquet
- Claude Mandil
- Jacques Chauvineau
- Jean Marbach
- Francis Labro

• **Édition :**

- Françoise SALOMON



LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

HISTORIQUE

LE CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE est une association privée, régie par la Loi de 1901. Il a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselín et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR (respectivement depuis 1963 et 1970), et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

LES MEMBRES DU CERCLE

Le CERCLE rassemble aujourd'hui 220 membres, qui sont, ou ont été des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils sont actuellement anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, commissaires à l'aménagement, à l'industrialisation ou à la reconversion, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, de pouvoir ou d'influence, tous portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR a travaillé depuis les années soixante, et dont tous les partenaires de la Délégation ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et continuer à agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national et la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, ne sont pas indifférentes à la répartition géographique des activités et de la population, et que cette répartition nécessite l'adhésion de l'opinion publique.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.